

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **74 (1938)**

Heft 31

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Avis aux sections.* — *Places au concours.* — *Il y a cent ans.* — *Ceux qui quittent.* — *Association vaudoise des directeurs de chant.* — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES ET MESSIEURS : *Cotisations à la C. I. A.* — NEUCHÂTEL : *Places au concours.* — *Nécrologie : Paul Buhler.* — INFORMATIONS : *Cours d'école active.* — *5^e camp de retraite pour ceux qui aiment la musique.* — *Chez nos voisins : Yougoslavie ; Bulgarie.* — DIVERS : *Un médecin nous dit...*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : E. N. : *L'enfant et la maladie.* — PAUL AUBERT : *Réflexions en marge de deux leçons de grammaire.* — OPINIONS. — INFORMATIONS. — TEXTE LITTÉRAIRE. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AVIS AUX SECTIONS

Le mandat au C. C. de MM. Lavanchy et Grobéty arrivant à échéance au 31 décembre prochain, les assemblées S. P. V. devront désigner, dans leur assemblée d'automne, des candidats à leur remplacement. Selon l'article 29 *bis* des statuts, prévoyant un suppléant du C. C., il est nécessaire qu'au moins trois présentations soient faites pour l'ensemble du canton.

Les candidatures doivent être annoncées au C. C. pour le 15 décembre 1938.

Le Comité.

PLACES AU CONCOURS

Instituteur primaire supérieur : *Montricher* (16 septembre).

Instituteurs : *Eclépens, Fontaines, Pompaples, Valeyres s. Ursins* (16 sept.), *Donneloye, Neyruz* (20 sept.)

Institutrices : *Aigle*, deux postes (16 sept.).

IL Y A CENT ANS...

Les écoles publiques primaires vaudoises vivaient sous le régime de la nouvelle loi du 24 janvier 1834.

Le Département de l'Instruction publique était le Conseil de l'Instruction publique. Les Commissions scolaires d'alors étaient connues sous le nom de Commissions communales d'inspection des écoles. Les pasteurs étaient tenus d'en faire partie.

Un régent pouvait être instituteur dans deux communes voisines, pourvu qu'elles ne soient pas éloignées plus d'une demi-lieue l'une de l'autre.

Une classe ne devait pas réunir plus de 60 élèves. Si ce nombre était dépassé, on devait dédoubler ou faire appel à un sous-maître. Un régent pouvait avoir jusqu'à trois sous-maîtres lorsque le nombre

des élèves dépassait 200. Dans certaines communes, on dédoublait par sexe. L'instruction était donnée aux filles par une maîtresse d'école.

A part les prestations en nature : logement convenable, jardin, plantage et le bois nécessaire à charge de chauffer la salle d'école, un régent recevait un minimum de 320 fr. par an, un sous-maître ou une maîtresse 200 fr. Ces traitements, dignes du bon vieux temps, étaient payés par trimestre ; ils pouvaient, en outre, être modifiés suivant le nombre des élèves.

Les enfants étaient, comme de nos jours, admis à 7 ans et sortaient définitivement de l'école à 16 ans. A partir de l'âge de 12 ans, on donnait les dispenses dès Pâques jusqu'à la Saint-Martin. Les écoliers qui en jouissaient étaient tenus de suivre deux écoles par semaine. Une de ces écoles pouvait avoir lieu le dimanche !

Les fournitures n'étaient pas gratuites. Toutefois, les communes devaient donner, aux enfants pauvres, les objets dont ils avaient besoin pour l'école. Les fonds nécessaires à l'achat de ce matériel distribué gratuitement provenaient, en grande partie, des amendes prononcées contre les parents qui s'obstinaient à ne pas envoyer leurs enfants à la « visite » (examens). Ces amendes ne pouvaient être inférieures à 5 batz ¹, ni excéder 2 francs.

Au printemps et en automne de chaque année, le Conseil de l'Instruction publique faisait subir un examen aux personnes qui aspiraient à un brevet de régent ou de régente. Ces examens étaient publics, de même que ceux pour la repourvue d'un poste. Le brevet de capacité cessait d'être valable au bout de cinq ans, si, pendant ce temps, le régent ou la régente n'avait pas obtenu et desservi, au moins pendant un an, une place de maître, sous-maître ou maîtresse d'école.

Avant d'entrer en fonctions, les titulaires étaient assermentés en séance publique par le préfet, en présence de la Municipalité et de la Commission d'inspection. La formule du serment se terminait ainsi : « Je jure toutes ces choses (exactitude, zèle, fidélité, etc.) par le nom du Dieu fort, comme je veux qu'Il m'assiste à mon dernier jour ».

Malgré le serment, il arrivait assez souvent que des régents quittaient subitement leur classe, pour se vouer à un autre travail, ou pour occuper un poste plus facile et mieux rémunéré. Une circulaire du Conseil de l'Instruction publique, datée du 13 mars 1838, s'élève de ces désertions subites qui laissaient des classes sans direction pendant un temps assez long.

Il y a cent ans, d'après la même circulaire, les instituteurs étaient en trop petit nombre, pour que l'on puisse trouver, à bref délai, des remplaçants qui voulaient bien se charger d'une classe aban-

¹ Le batz valait 15 centimes.

donnée. En 1837, le Conseil d'Etat, désireux de voir un grand nombre de jeunes se vouer à la carrière de l'enseignement public, avait élevé et fixé la moyenne du subside journalier à 43 rappes (centimes) pour les élèves régents et à 38 rappes pour les élèves régentes. La même année, par une circulaire du 26 octobre, le Conseil de l'Instruction publique adresse un appel pressant aux Commissions d'inspection. Cet appel avait pour but de faire découvrir, dans les rangs des grands écoliers, des aspirants à la carrière d'instituteur primaire, qui « n'a sans doute rien d'éclatant selon le monde, mais qui assure une modeste aisance, une position honorable et promet, pour la vieillesse, des jours de repos à l'abri du besoin ». (Les pensions de retraite existaient déjà.)

Les régents de ce temps pouvaient faire partie du Grand Conseil, à condition de se faire remplacer. Ils pouvaient, aussi, être du Conseil communal ou général. J. P.

CEUX QUI QUITTENT

Le 5 juillet dernier, le corps enseignant du Collège de Beaulieu a pris congé de Mlle Madeleine Dony, qui quitte l'enseignement pour se marier. Au cours d'une réunion, le maître-surveillant du collège a dit à Mlle Dony le bon souvenir qu'elle laisse à Beaulieu, ainsi que les regrets que cause son départ, aussi bien parmi ses collègues, qui ont apprécié son caractère très agréable, que chez les parents de ses élèves, qui estimaient cette excellente institutrice pour ses qualités de compréhension intelligente autant que de fermeté. Mlle Dony avait enseigné à Mont-sur-Rolle durant 5 ans, sauf erreur, avant d'être nommée à Lausanne. Un modeste souvenir lui a été offert et les meilleurs vœux de tous l'accompagnent au foyer qu'elle va créer. J. P.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

L'assemblée annuelle aura lieu à Lausanne le *mercredi 12 octobre prochain*. On y entendra M^{me} Violette Andréossi, MM. H. Lang, Alex. Denéréaz, Rob. Mermoud et J. Burdet. Les diverses leçons auront un caractère nettement pratique. Une des heures sera consacrée à trois sujets différents développés simultanément dans trois salles au choix des participants. Le Comité.

GENÈVE

U. I. P. G. (Dames et Messieurs)

Ensuite de la modification des statuts, les *cotisations à la C.I.A.* sont augmentées, dès le mois de mai 1938, comme suit :

1. *Régime spécial* : 7 % au lieu de 6 % = 1 % d'augment.
2. *Régime nouveau* : 6 % » 4 ½ % = 1 ½ % »

* * *

Donc, la cotisation indiquée sur la fiche envoyée au mois de mars doit être accrue pour l'année 1938 (mai-décembre, soit les 2/3 de l'année)

pour le N° 1, de 0,66 % du traitement brut 1938, arrondi à la centaine supérieure (non comprises les indemnités spéciales).

pour le N° 2, de 1 % idem.

* * *

Les fonctionnaires qui, à fin avril 1938, avaient terminé leurs 35 versements, recommencent à payer sur la base de 6 %.

* * *

Nos collègues sont priés de modifier eux-mêmes, en tenant compte des indications ci-dessus, les « fiches de salaires » qui leur ont été adressées par le service de la comptabilité sur la demande de nos deux sections.

Genève, 22 août 1938.

J. BORSA.

C. DUCHEMIN.

NEUCHÂTEL

PLACES AU CONCOURS

Institutrices : *Lignièrès*, classe des Prés (délai d'inscription : 13 septembre). — *Les Verrières* (16 septembre).

NÉCROLOGIE

Paul Bühler. — Le 14 août est décédé, à Neuchâtel, à la suite d'une longue maladie, M. Paul Bühler, ancien inspecteur des écoles.

Le 16 octobre 1937, à l'occasion de son assemblée trisannuelle, la Société pédagogique neuchâteloise, dans une émouvante manifestation, prenait congé de l'inspecteur unanimement aimé et estimé, du conseiller compréhensif et bienveillant que le corps enseignant avait rencontré dans la forte personnalité qu'était Paul Bühler.

Au cours d'une remarquable et féconde activité de 48 années, Paul Bühler a rendu de signalés services à l'école neuchâteloise et à son corps enseignant. Comme instituteur, il pratiqua avec succès l'enseignement de 1889 à 1905. Il fut remplaçant à Fleurier et à La Chaux-de-Fonds, puis titulaire à Cornaux, de 1891 à 1895, et à La Chaux-de-Fonds, de 1895 à 1905.

Ses solides qualités furent bientôt remarquées par l'autorité scolaire de La Chaux-de-Fonds qui, en 1905, l'appela aux fonctions de secrétaire, et en 1910, à celles d'administrateur des écoles.

Les talents dont il fit preuve dans cette dernière charge, sa probité professionnelle, doublée de remarquables dons pédagogiques, d'un enjouement et d'une énergie peu communs le désignèrent tout

naturellement pour succéder à Léon Latour, aux fonctions d'inspecteur des écoles du II^e arrondissement. Deux ans plus tard, cédant aux sollicitations du chef du Département de l'Instruction publique d'alors, M. E. Stram, Paul Bühler renonçait à cette charge et devenait premier secrétaire du Département, où il déploya une féconde activité.

Mais la carrière pédagogique exerçait sur lui un attrait si irrésistible qu'en 1926 il reprenait avec joie les fonctions d'inspecteur du premier arrondissement, succédant à l'inspecteur Ch.-Ad. Barbier, qui avait pris sa retraite, et se consacra de nouveau à une tâche qui correspondait mieux à ses aspirations et à ses goûts.

Caractère indépendant et fortement trempé, nature enthousiaste, intelligence vive, il comprenait admirablement l'enfant ; il a mis au service de l'école neuchâteloise son savoir étendu ses qualités d'ordre et de droiture, son amour de l'enfant, son dévouement, tout cela accompagné d'une grande modestie.

Dès le début de sa carrière pédagogique et jusqu'à la fin, dans les diverses fonctions qu'il a remplies, une grande pensée a animé son cœur et inspiré son ardeur : travailler pour le bien et la prospérité de l'école qui lui était chère.

Indépendamment de ses absorbantes fonctions d'inspecteur, il s'intéressa vivement à un grand nombre d'œuvres de solidarité et de philanthropie. Citons entre autres : l'Union, Pro Juventute, la Ligue contre la tuberculose, les colonies de vacances, la maison d'éducation de Malvilliers et d'autres encore, où sa collaboration fut fructueuse.

Le 16 octobre dernier, en lui exprimant la vive gratitude du corps enseignant primaire et ses profonds regrets de le voir quitter ses fonctions, nous lui souhaitions, avec un raffermissement de sa santé, une longue et paisible retraite, au cours de laquelle il pourrait revivre les belles et longues années de son labeur fécond. Mais, hélas ! une maladie insidieuse et cruelle eut finalement raison de sa robuste constitution et l'enleva prématurément à l'affection des siens et de tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

Aussi ses obsèques, au temple de St-Blaise, furent-elles un émouvant hommage de vive gratitude et la manifestation d'unanimes et profonds regrets.

Paul Bühler a joui bien peu de temps d'une retraite dignement méritée. Son souvenir comme sa bienfaisante activité resteront vivants dans le cœur de tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître et particulièrement au sein du corps enseignant primaire neuchâtelois.

A son épouse, à sa famille douloureusement frappées, nous réitérons nos sentiments de profonde sympathie.

H.-L. G.

INFORMATIONS

ÉCHOS DU COURS D'ÉCOLE ACTIVE DE SCHAFFHOUSE

Du 18 juillet au 5 août 1938, sous la direction entendue de Mlle G. Savary, treize institutrices s'initient avec intérêt et profit à la méthode de l'école active. Et, pendant trois semaines, ces maîtresses surent être autant d'élèves appliquées et enthousiastes, entraînées qu'elles étaient par l'ardeur communicative et la gaîté de leur professeur. Huit Tessinoises, deux Biennoises, une Zurichoise, une Neuchâteloise et une Vaudoise rivalisèrent amicalement de zèle dans les leçons de pliages, découpages, collages, disciplines qui rendent attrayants et assimilables les programmes les plus rébarbatifs.

La confection de jeux éducatifs, la préparation de centres d'intérêt, le travail à la caisse à sable, la visite de deux fabriques, furent autant d'enrichissements pratiques pour celles qui suivirent ce cours si vivant.

Il est regrettable que les institutrices romandes ne s'y soient pas rendues en plus grand nombre, ce qui sera le cas, souhaitons-le, l'année prochaine.

L. P.

LE 5^e CAMP DE RETRAITE pour ceux qui aiment la musique

aura lieu à *Chexbres-village*, du 17 au 22 octobre 1938.

Direction musicale : D. Aeschmann, Bex.

Organisation : R. Peyrollaz, instituteur, A. Bidlingmeyer, syndic, Chexbres, et A. Fauquex, Lausanne.

Matière enseignée : Chant. Solfège. Cours d'esthétique. Flûte douce. Musique à bouche. Education musicale par le gramophone.

Logement : Hôtel Victoria ; prix de pension : 6 fr. 50 par jour.

Inscription avant le 10 octobre ; chaque participant est prié de verser à M. Fauquex, à Lausanne, compte de chèques II. 3674, la finance de cours de 10 fr., en mentionnant au dos du coupon ses nom et prénom, ainsi que les instruments qu'il apportera.

Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser aux organisateurs du cours.

CHEZ NOS VOISINS

Yougoslavie. — L'Association des Instituteurs yougoslaves, forte de 18 000 membres et qui se rattache à la F. I. A. I., a grandement à lutter pour défendre ses droits et ceux de ses membres. Au cours de ces dernières années, nombre d'instituteurs ont été déplacés d'un village à l'autre, sans nécessité et sans tenir compte des conditions de famille, séparant la femme du mari ou les éloignant tous deux du centre où leurs enfants font des études au gymnase ou à l'université. Ces déplacements sont toujours motivés par des raisons politiques, sans aucune procédure disciplinaire. Jusqu'à maintenant

toutes les interventions de l'Association sont restées vaines. Elle réclame en outre des autorités une juste et égale application des lois scolaires et proteste contre le favoritisme dont quelques maîtres ont été l'objet au détriment des autres dans leur avancement.

L'Association est d'ailleurs en proie à des querelles intestines, et par ce fait son indépendance est en danger. Un groupe d'instituteurs nationalistes se rattachant au parti gouvernemental cherche à conquérir de haute lutte la majorité dans les diverses sections de l'Association pour s'en servir à des fins politiques. Cette faction rencontre une opposition acharnée : le plus grand nombre des instituteurs est décidé à défendre la liberté d'opinion et l'indépendance de l'Association contre toutes les forces contraires.

D'après le Bulletin trimestriel 29, de la F. I. A. I.

Bulgarie. — La situation des instituteurs de ce pays ne s'est pas améliorée et reste bien précaire tant au point de vue moral que matériel, disent des correspondances particulières aux *Bulletins de la F. I. A. I.* On se souvient que le 19 mai 1934, l'armée, par un coup d'état, s'empara du pouvoir et un gouvernement dictatorial s'installa. Le Parlement fut dissous et les libertés constitutionnelles supprimées. Les associations furent soumises à un régime extrêmement sévère. Le gouvernement mit tout d'abord la main sur les organisations professionnelles des employés publics, instituteurs, postiers, cheminots, les mieux organisées. Un décret-loi ordonna la dissolution de l'Union des Instituteurs bulgares, affiliée à la F. I. A. I. ; les membres de son conseil de direction furent déchus de leurs fonctions, ses publications périodiques interrompues et leurs biens mobiliers et immobiliers saisis. Toujours par ordre du gouvernement, une nouvelle Union des Instituteurs fut créée, dirigée par des créatures du nouveau régime. La réaction fut alors complète : la nouvelle Union s'appliqua à détruire tout ce qui rappelait l'ancienne, anéantissant tout ce qui pouvait contribuer à l'histoire de l'école démocratique bulgare. Les instituteurs ont l'obligation de faire partie de la nouvelle association, avec une seule prérogative : celle de payer les cotisations. Le ministre de l'Instruction publique a récemment déclaré à la presse qu'il ne tolérerait de l'Union aucune ingérence dans l'administration de l'enseignement : elle n'a qu'à obéir et à prêter sa collaboration. Cette nouvelle Union ne fait naturellement pas partie de la F. I. A. I. Il est prévu une assemblée de délégués tous les deux ans ; le corps enseignant désigne les $\frac{2}{3}$ des délégués ; l'autre tiers est constitué par le personnel administratif : chefs de sections du ministère, inspecteurs et directeurs d'écoles.

La politique scolaire se poursuit dans un esprit de contrainte et d'oppression. Le personnel enseignant est l'objet d'un contrôle sévère et de poursuites injustes. Il n'a même plus la liberté de pensée ; beaucoup de maîtres ont été destitués pour avoir manifesté en faveur

de la liberté. Les instituteurs bulgares souffrent et rongent leur frein en silence, mais ils espèrent en des temps meilleurs ; ils attendent patiemment le rétablissement d'un régime démocratique, et avec lui la résurrection de leur association. En attendant, ils vivent dans une situation matérielle déplorable : dans le budget de l'Instruction publique pour 1938, les traitements des instituteurs, qui varient entre 1800 et 2300 levas par mois (99 à 126 fr. 50), n'ont pas été augmentés ; seuls 450 instituteurs principaux ont reçu un supplément mensuel de 60 levas (3 fr. 30). « L'état misérable de l'instituteur bulgare n'est pas connu dans les autres pays, dit une de ces correspondances, mais, malgré tout, l'instituteur continue d'être parmi les plus dévoués au service du peuple ».

DIVERS

UN MÉDECIN NOUS DIT :

« Sauvons les enfants ! Nous, médecins de l'école officielle, avons provoqué l'épidémie terrible de rachitisme au début de ce siècle. Nous, médecins de l'école officielle, avons causé la mort de nourrissons sans nombre par le scorbut. Nous avons une crainte légitime du microbe, et, semblables à l'Ours de la fable qui tua la mouche et avec elle le jardinier, nous avons tué les microbes dans les autoclaves, mais détruit en même temps des substances protectrices et provoqué la mort de beaucoup de personnes. Nous avons causé chez les enfants un grand nombre de malnutritions, de scrofule, nous avons empêché leur développement normal. Si carie dentaire et paradentose sont devenues une plaie des peuples civilisés... c'est nous les coupables, parce que nous avons laissé faire les raffineurs de sucre et les meuniers qui ont donné au monde civilisé une farine de plus en plus blanche. Nous n'avons pas même su nous protéger nous-mêmes et nous nous sommes béatement laissés miner notre santé. »

(Essor.)

D^r H. M.

A nous, les maîtres, de tirer de cette confession du médecin les enseignements de nature à améliorer la santé des parents et des enfants.

A nous en particulier, institutrices primaires et ménagères, de parler aux jeunes filles, de les mettre en garde contre les dangers d'une alimentation basée sur la boîte de conserves, le potage savant qu'on achète en comprimés ; rappelons-leur de toutes façons que les fruits frais, les légumes du jardin et les plats préparés entièrement sur le fourneau de la cuisine sont plus sains que tous les conglomerats qu'on trouve tout cuits, tout prêts dans le commerce.

Evidemment, par la conserve, un grand nombre de produits sont utilisés qui seraient perdus sans cela, et l'augmentation continue de la population du globe a exigé toujours plus des provisions de tous genres pour le lendemain. L'essentiel en pratique est de garder une juste mesure entre la denrée de l'épicerie et la feuille verte du jardin et de préférer, quand le choix est possible, celle-ci à celle-là.

L. Cz.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ENFANT ET LA MALADIE

Jusqu'à ce jour on n'a pas assez tenu compte du problème de donner « une occupation » aux enfants malades et convalescents dans les hôpitaux et maisons de repos. Pour occuper un enfant il ne suffit pas de détourner le petit malade de son état maladif, mais il faut plutôt comprendre son esprit et son âme, les bien étudier et hâter ainsi la guérison.

Thérapeutique par occupation.

Pour bien comprendre un enfant malade ou convalescent il faut observer les besoins de son esprit et de son âme qui sont différents de ceux qu'il éprouve pendant une période de santé. Il ne s'agit pas seulement d'un traitement médical, mais il faut encore donner à l'enfant des idées et de l'occupation, surtout lorsqu'il est privé de son entourage habituel et lorsqu'il dépend entièrement de personnes étrangères. On sait par expérience que dans la convalescence lorsque l'enfant doit rester à l'hôpital uniquement pour des pansements par ex., de menus travaux contribuent souvent à une guérison plus rapide. (Conf. prof. Rollier, Leysin.) On peut constater par des mensurations, que, par un travail gai de l'enfant, la force des nerfs est augmentée, la circulation du sang est améliorée et le travail des tissus est excité. « La joie produit l'effet d'une injection de santé », disait jadis Maria Montessori. L'esprit aide au développement du corps. Le cœur, les nerfs et les muscles sont secourus dans leur travail par l'esprit. Chez l'homme et particulièrement chez l'enfant les rapports réciproques entre le corps et l'âme sont si étroits qu'on peut constater des modifications du corps par suite d'un changement d'état d'âme tel que la douleur, la joie, l'ennui, la colère etc.

Nous nous sommes imposé la tâche de trouver des possibilités d'aider les enfants malades et convalescents et en nous basant sur les méthodes pédagogiques modernes nous avons fait nos expériences. Nous avons commencé nos observations sur des enfants sains dans les maisons d'enfants et dans les écoles Montessori des différents pays (Angleterre, Allemagne, Italie, Suisse, France, Suède, Danemark, Hollande et Autriche). Ensuite nous avons mis en pratique nos expériences d'une manière tout à fait individuelle sur des enfants dans les hôpitaux.

L'Atelier d'occupation à l'hôpital d'enfants.

Le mieux serait de créer un atelier d'occupation dans tout hôpital d'enfants. Qu'est-ce qu'un atelier d'occupation ? Nous imaginons une vaste pièce claire, ensoleillée avec un accès direct au jardin. Dans cette vaste pièce tout doit être de dimensions proportionnées

à la taille des enfants ; non seulement de petites tables claires, faciles à transporter, mais les loquets des fenêtres et des portes, les robinets, les accoudoirs et les tableaux aux murs doivent également être faciles à atteindre pour les enfants. De petits balais, brosses et seaux seraient à la disposition des petits. Ici ils n'entendraient jamais : « tu peux rester tranquille »... « tu dois écouter !... » etc. mais ils pourraient *librement* disposer d'eux-mêmes et agir à leur guise. Dans un tel atelier nous voyons par exemple un groupe d'enfants, tous habillés de petites blouses claires se fermant sur le devant, pour que les enfants puissent les fermer eux-mêmes. Quelques-uns sont assis sur des petites chaises claires devant de petites tables brillantes et dessinent ou écrivent. La forme et la couleur de ces meubles charmants plaisent tellement aux enfants qu'ils prennent de grand cœur la responsabilité de l'ordre et de la bonne tenue de ces objets.

Là, près de la fenêtre se tient un petit garçon de trois ans très occupé à arroser les petites plantes de l'accoudoir de la fenêtre. Une fillette, les manches retroussées et vêtue d'un tablier de caoutchouc, tord le torchon de toutes ses forces pour nettoyer le plancher. Chaque enfant, animé d'un grand besoin d'activité et de joie du travail personnel, ne demande qu'à exercer son activité. Dans le coin, à côté de l'aquarium, un petit mathématicien est plongé dans son problème de calcul. Il additionne des sommes à l'aide de petites barres de perles et note le résultat obtenu dans son petit carnet. Tout à coup, une de ses camarades lui demande, s'il ne veut pas l'aider à mettre le couvert. Il refuse net ; il préfère finir ses additions. Pendant ce temps la petite serveuse a trouvé une autre aide, et vite dans la chambre à côté on déplie les nappes, on met les serviettes, les couverts et les assiettes. Ceux qui servent à la table, mangent avant leurs camarades et servent ensuite comme de véritables « garçons » dans un restaurant.

De petits plateaux, la vaisselle appropriée, de petits éviers et un véritable fourneau pour enfant doivent être à leur disposition dans l'atelier d'occupation des hôpitaux. Toutes les petites occupations, telles que « préparer la salade » ou faire une sauce mayonnaise, battre les œufs en neige, faire une crème, un gâteau ou de petites pâtisseries dans un véritable fourneau, amusent si bien les enfants que presque toujours ils oublient dans leur activité les difficultés physiques. Nous pensons aux enfants qui ont subi une intervention chirurgicale (fracture du bras, de la jambe ou de l'omoplate, etc.). Les mouvements, qui avec ces travaux pratiques se répètent toujours, ne causent pas les mêmes douleurs et désagréments que les ennuyeux exercices orthopédiques et les massages. Les personnes qui dirigeraient un tel atelier d'occupation devraient aussi enseigner

aux enfants l'usage des allumettes. Maria Montessori permet bien l'emploi des allumettes aux petits enfants. Elle est d'avis que l'enfant peut causer plus de malheurs, s'il trouve par hasard une allumette et joue avec, qu'en lui enseignant son usage et en lui parlant de son danger.

D'autres travaux pratiques devraient être imposés aux enfants convalescents qui sont encore à l'hôpital, par exemple après la scarlatine à cause du danger de contagion ou à cause des complications à craindre. Tout le matériel Montessori devrait être à disposition des enfants sous la direction d'une personne qualifiée. En outre les enfants devraient avoir la possibilité de faire des aquarelles, des dessins, des travaux de vannerie, de collage, de poterie, de scier, de modeler, et de bricoler (ne pas faire de travaux délicats, notamment le tissage de perles, car cela fatigue trop les yeux).

Il est beaucoup plus difficile de créer des plaisirs pour les enfants qui doivent rester allongés sans bouger dans un lit orthopédique, pendant des semaines et des mois. Celui qui a rencontré les tristes regards résignés des pauvres petits, souffrant d'une tuberculose osseuse, doit trouver en tout cas des moyens pour leur donner de la joie. Depuis toujours la musique a été une source de joie pour les hommes. Plus tôt on initiera l'oreille et l'habitue à entendre de la bonne musique, mieux on la comprendra plus tard. Beaucoup des œuvres de Haydn, Mozart et Beethoven, etc., sont parfaitement compréhensibles pour les enfants. C'est pourquoi dans aucun hôpital d'enfants ne devrait jamais manquer un gramophone avec de bons disques. Dans ces derniers temps il y eut tant d'incitations dans le domaine musical-pédagogique qu'on peut facilement enseigner aux enfants alités des chansons enfantines pour solo et chœurs (Joede). On amuse beaucoup les petits en leur récitant des poèmes rythmiques en modulant beaucoup la voix. Peu importe le sujet du poème ; tandis que les petits de 2 à 3 ans sont très sensibles au rythme précis.

Influence pédagogique à l'hôpital.

Souvent les enfants sont très méchants et désobéissants surtout à l'hôpital. Ils sont gâtés et dorlotés par un amour excessif ou une pitié mal employée, soit par les infirmières, soit par la mère, les tantes ou grand'mères, pendant leurs visites. Ainsi l'enfant devient de plus en plus égoïste. Il se prend trop au sérieux, ne pense qu'à sa maladie et peut ainsi devenir tyrannique pour tout son entourage. L'influence pédagogique veut empêcher ces aberrations. Même s'il est appliqué pendant le séjour à l'hôpital seulement, il peut être de plus grande importance pour toute la vie de l'enfant. A l'hôpital on ne peut céder à tous les caprices du petit comme souvent la déraisonnable mère ou grand'mère le fait à la maison. Fréquemment j'ai vu admis

à l'hôpital des enfants de dix mois qui chez eux tyrannisaient leur mère par des cris ininterrompus, n'ignorant pas qu'on viendrait les consoler dès qu'ils auraient commencé à crier ; ces petits n'ont pas un jeu si facile à l'hôpital. Souvent le traitement égal de tous à l'hôpital a une influence salubre sur la psychologie enfantine ; ils doivent se ranger, abandonner leur conduite insociable. Si les hurlements des petits ne sont pas causés par la maladie, laisser l'enfant crier, bientôt il essaiera de s'assagir.

Fréquemment les enfants sont intimidés par leur entourage étranger, par trop d'impressions nouvelles, par peur des pansements ou par les changements d'infirmières. Souvent aussi les médecins ne comprennent pas bien la mentalité de leurs petits malades. Il est évident que le docteur ne peut pas toujours informer les enfants des décisions qu'il doit prendre ; mais souvent il peut remédier à ces inconvénients en disant par exemple à l'enfant lorsqu'il doit lui retirer du sang, qu'il lui fera une petite piqûre sur le doigt, que l'enfant s'en apercevra, mais que cela ne lui fera aucun mal. Il est à recommander d'intéresser l'enfant à ce que le docteur doit faire en lui faisant remarquer comment le sang monte dans la pipette ou comment lors de la détermination de l'hémoglobine, le sang devient de couleur foncée ; d'autre part si on traite les enfants d'une manière brusque, sans les prévenir ou si les infirmières parlent du docteur comme de « l'homme noir », l'enfant devient méfiant et le traitement sera rendu fort difficile.

Un traitement plein de compréhension, une occupation appropriée fortifieront la volonté de travail et de guérison des petits. Ainsi on facilitera à l'enfant la transition de l'isolement de l'hôpital à la vie de tous les jours. Evidemment le temps vécu à l'hôpital ne passe pas sans laisser des traces dans la vie physique et psychique de l'enfant. Au contraire cet événement reste gravé dans sa mémoire beaucoup plus fort que d'autres périodes de sa vie. Aussi devrait-on à cette époque lui communiquer des impressions qui

1° peuvent être avantageuses pour son avenir à lui ;

2° peuvent influencer favorablement sa vie familiale.

De plus, il y a grand avantage que la guérison de l'enfant soit hâtée par une occupation qui égaie son esprit. E. N.

RÉFLEXIONS EN MARGE DE... DEUX LEÇONS DE GRAMMAIRE

Dernièrement, les candidats aux postes vacants d'instituteur dans une grande localité vaudoise ont été appelés à donner une leçon de grammaire dans des classes du degré supérieur. Les candidats de la première série furent invités à initier leurs élèves aux mystères de la proposition subordonnée complément d'objet direct, tandis que ceux de la deuxième série durent en faire autant avec la proposition subordonnée circonstancielle. Tous avaient à leur disposition

le second volume du Cours de langue française, de Sensine, mais sans obligation de s'en servir. Au moment où la question du remplacement de ce manuel va se discuter dans les conférences pédagogiques vaudoises, il n'est peut-être pas sans intérêt de commenter brièvement ce qu'ont fait les candidats.

Notons préalablement qu'il s'agissait en l'occurrence de maîtres ayant déjà une certaine expérience de l'enseignement primaire puisqu'il fallait avoir dirigé une classe pendant au moins trois ans pour être admis à l'examen. J'imagine que la première question qui s'est posée aux candidats fut celle-ci : « Faut-il utiliser le Cours de langue ou s'en passer ? » Incontestablement, ceux qui ont opté pour le deuxième parti de l'alternative ont le mieux réussi.

La leçon du manuel sur la subordonnée complément d'objet débute par la présentation d'un texte (et quel texte !); le « Discours du lion », tiré des « Animaux malades de la peste ». Impossible de comprendre le sens de ces 19 vers sans les replacer dans leur contexte, c'est-à-dire sans rappeler, au moins brièvement, cette fable que, par surcroît, les élèves ont bien des chances d'ignorer puisqu'elle ne se trouve pas dans leur livre de lecture. Les vers du Bonhomme sont exquis pour former le jugement et le goût, mais ils ne conviennent guère pour enseigner la grammaire ; en tous cas, ils ne conviennent pas pour donner une première leçon sur une nouvelle notion grammaticale. Voici les deux premiers exemples de subordonnées complément d'objet direct qu'on trouve dans le discours du lion : « Mes chers amis, je crois que le ciel a permis pour nos péchés cette infortune », et « L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents on fait de pareils dévouements. »

Cette leçon est caractéristique ; elle montre bien l'erreur qu'on retrouve un peu partout dans le Cours de langue : on part d'un texte qui nécessiterait une longue et minutieuse étude pour être compris et on en tire péniblement pour finir deux exemples difficiles dont le sens reste dépendant du contexte et dont la langue archaïque est aussi éloignée que possible du langage de l'enfant. Rien d'étonnant dès lors que les élèves réagissent mal et que la subordonnée complément d'objet leur paraisse une notion abstraite et compliquée.

Le texte qui sert d'introduction à la leçon sur les subordonnées circonstancielles est plus simple et beaucoup plus près des élèves que le discours du Lion ; c'est un fragment plein de grâce, vivant et pittoresque, de la « Chèvre de M. Seguin ». Et pourtant, là encore, le procédé consistant à partir d'un texte littéraire se révèle dangereux. Dès le troisième exemple de subordonnée circonstancielle, on tombe sur un cas ambigu, intéressant certes, mais qui ne peut être examiné que lorsque les élèves auront une idée claire et solide de la circonstancielle ; le voici : « Les genêts d'or sentaient bon tant qu'ils pouvaient. » Le Cours de langue s'en tire de la manière suivante dans

les explications qui accompagnent le texte : « Les genêts d'or sentaient bon *combien* ? tant qu'ils pouvaient. » On laisse donc sous-entendre qu'il s'agit d'une subordonnée circonstancielle de quantité. C'est discutable ; on pourrait tout aussi bien l'appeler circonstancielle de manière ou plus exactement d'intensité. Quoi qu'il en soit, il s'agit évidemment d'un cas particulier difficile à classer, donc à éviter dans une première leçon. Plusieurs candidats en ont parlé avec une gêne visible ; d'autres, plus habiles, l'ont laissé de côté et ils ont bien fait.

On voit le danger d'utiliser des textes littéraires comme base aperceptive de la leçon de grammaire. Ces textes, justement parce qu'ils sont littéraires, contiennent presque toujours des formes exceptionnelles, des termes archaïques, des difficultés de sens à éclaircir au milieu desquelles le fait grammatical à étudier se trouve submergé.

Et pourtant, dira-t-on, il importe avant tout de montrer des mots ou des formes en fonctions ! D'accord, tout à fait d'accord, mais cela peut se faire en partant de la langue connue de l'enfant, de son langage. Quand on parle à l'élève du degré supérieur de subordonnées complément d'objet ou de circonstancielle, il y a des années qu'il en emploie journellement sans le savoir. Mieux que cela, il a déjà appris au degré intermédiaire ce qu'est un complément d'objet direct ou un complément circonstanciel de temps, par exemple. Pourquoi dès lors ne pas le faire parler un peu ? Cherchons le complément direct de cette phrase cueillie dans un petit entretien : « Je souhaite la victoire des tireurs suisses. » La phrase légèrement modifiée « Je souhaite que les tireurs suisses remportent la victoire » nous conduira sans peine et sans heurts à la notion de subordonnée complément d'objet direct, même si les élèves n'ont encore aucune notion générale de la subordonnée. De même, l'exemple suivant pris dans la conversation, « Henri partira avant la tombée de la nuit » transformé en « Il partira avant que la nuit tombe », nous amènera tout naturellement à la subordonnée circonstancielle de temps.¹

Quand les élèves auront bien compris (ce qui ne sera pas long), quand ils auront trouvé eux-mêmes des exemples variés et fait de nombreux exercices de synthèse dont les manuels de grammaire sont ordinairement beaucoup trop avares, le maître pourra alors faire analyser des exemples pris dans des textes plus difficiles et discuter tel ou tel cas intéressant.

Quelques candidats ont procédé de cette façon. D'emblée, leurs leçons ont paru plus claires, plus nettes, plus précises ; l'intérêt et les réponses intelligentes des élèves ont montré que ceux-ci étaient du même avis que l'auteur de ces lignes. Paul AUBERT.

¹ C'est d'ailleurs la marche suivie par M. Atzenwiler dans son nouveau manuel de grammaire.

OPINIONS**La paix par l'éducation**, dit Mme Dr Montessori.

Le point faible par lequel pénètre l'ennemi, — c'est-à-dire la guerre — ce n'est pas tel ou tel point d'une frontière matérielle entre les nations ; non, c'est le manque d'une préparation adéquate de l'homme... C'est l'homme lui-même qui constitue le rempart contre la guerre...

Quand sera venu le temps où l'on accordera à *l'enfant* le respect qu'il mérite et où ses possibilités infinies seront développées, alors on verra surgir un type d'homme qu'il ne sera plus nécessaire d'encourager au désarmement et à la résistance à la guerre ; sa nature sera telle qu'elle ne pourra *plus supporter* l'état d'avilissement et de dégradation morale que produit la participation à la guerre.

Vous, les volontaires de la paix, les troupes d'assaut dans la lutte pour la paix, vous seriez à même de donner l'exemple et de hâter ce temps si désirable, afin que ceux qui manquent encore d'entraînement, mais qui se tiennent à disposition comme les volontaires de l'arrière-garde, puissent s'organiser et se préparer à occuper leurs postes.

Maria MONTESSORI.

(Citée par le « *Rheinecker Friedensbrief* », 18 mai 1938. Traduit de l'allemand par Alice Descœudres.)

INFORMATIONS**COURS DE VACANCES**

« **La ménagère au service du bien public** »

du 3 au 8 octobre 1938, à l'hôtel Beau-Séjour, Lucerne, organisé par l'Association suisse pour le Suffrage féminin et la Fédération suisse des Associations de Ménagères.

Les questions économiques occupent aujourd'hui le premier plan. Elles ne concernent pas seulement nos autorités, mais très spécialement les ménagères, touchées par les mesures prises par le gouvernement pour régler notre économie nationale.

Toute femme, qu'elle soit ménagère seulement ou qu'elle dirige son ménage tout en exerçant une profession, est par conséquent obligée de s'occuper de politique économique.

Comme pour les années précédentes, à côté des conférences proprement dites, le cours comprendra des exercices pratiques de direction d'associations. Le temps qu'il faut sera réservé aux loisirs et aux excursions sur les belles rives du Lac des Quatre-Cantons.

Au programme figurent : Mlle Dora Schmidt, Berne : « Prolongez l'enfance d'une année ». Mme A. de Montet, Vevey : « La responsabilité sociale et économique de la ménagère en tant qu'acheteuse ». M. le prof. Zeller, Oerlikon : « Les conflits qui surgissent au sein de la famille et l'éducation en dehors de la famille ». Mme

A. Hausknecht, Feldmeilen : « Les différents aspects du service ménager ». Mlle R. Neuenschwander, Berne : « Le service obligatoire pour les jeunes filles ». Mme A. Leuch, Lausanne : « Les prescriptions légales que devrait connaître la ménagère ».

S'adresser pour tous renseignements à : Mme A. Leuch, Mousquines 22, Lausanne ; Mme Bosshart-Fröhlich, Grütlistr. 42, Zurich.

TEXTE LITTÉRAIRE

Au jardin

Alors il a fait le tour du jardin où on ne pouvait plus entrer que par la porte et il l'avait fermée à clé. Il passe sous les pommes rondes qui déjà jaunissent ou rougissent ; les cerises sont cueillies, les framboises trop mûres deviennent brunes et tombent parmi les feuilles vertes des petites fougères qui poussent à leur pied. Il passe sous les pommes rondes, sous les poires étirées en longueur, pareilles dans leur forme à une goutte d'eau qui pend... Les touffes des petits soleils sont plus hauts que sa personne. Les soucis, il y en a tant qu'on les arrache comme de la mauvaise herbe.

C.-F. RAMUZ : *Adam et Eve*. Grasset, édit.

LES LIVRES

Elaboration, utilisation et choix des manuels scolaires, publication du Bureau international d'Education.

Cet ouvrage donne les résultats d'une enquête faite auprès des Ministères de l'Instruction publique. Les réponses proviennent de 45 pays. Pour faciliter cette enquête, le B.I.E. avait établi un questionnaire précisant les renseignements demandés : Liberté ou réglementation dans le choix ? Manuels défendus ? Autorités chargées d'établir les listes de manuels ? Edition, élaboration, gratuité, etc.

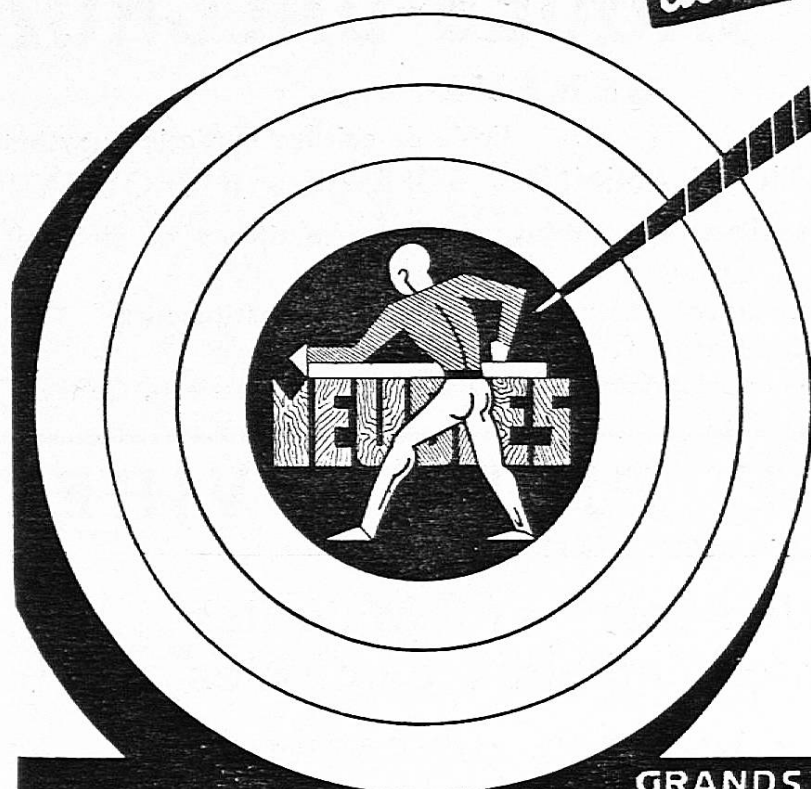
Les réponses données à ce questionnaire sont trop diverses pour que nous puissions songer à en donner même une idée. Le choix des manuels, les relations avec les éditeurs reposent sur des principes très différents selon les Etats. Notons cependant ce qui est dit de Genève : « A Genève (Suisse), le Département de l'Instruction publique a organisé des concours pour engager les maîtres à lui présenter des projets de manuels. Ce système n'ayant pas toujours suscité la collaboration désirée, il a été abandonné depuis quelques années, sans toutefois être proscrit. »

A Neuchâtel, les manuels sont donnés aux élèves ; à Genève, sauf le vocabulaire, ils sont prêtés.

La publication du B.I.E. fournit une abondante documentation sur le problème des manuels et tous les pédagogues le liront avec intérêt.

Alb. R.

*En achetant
vos Meubles
à l'Innovation
vous êtes sûrs
de toucher juste*



GRANDS MAGASINS
INNOVATION
LAUSANNE - RUE DU PONT S.A.

J. A.

**L'EGOLE
LEMANIA**

PREVOIT
tous les cas

LAUSANNE

PREPARE
à tous les examens

on ne dit plus
...je désire un crayon
on dit: je veux un
Caran d'Ache

LES CRAYONS SUISSES DE QUALITÉ

INSTITUT JAKUES-DALCROZE

GENÈVE

Dir.: E. Jaques-Dalcroze Ecole de culture musicale et rythmique
RYTHMIQUE - PLASTIQUE ANIMÉE - SOLFÈGE - IMPROVISATION
Cours pour **professionnels** (préparation aux certificats et diplôme)
Cours pour **amateurs**
(cours populaires du soir, cours pour étudiants et instituteurs)
Ouverture des Cours: **15 septembre**
Pour tous renseignements, s'adresser: Secrétariat 44, Terrassière, Genève.

COLLÈGE PIERRE VIRET

LAUSANNE - 3 Chemin des Cèdres

Baccalauréats - - Maturités
Raccordement aux gymnases

Trente élèves - Dix professeurs - Petites classes mobiles.

Dir.: P. Cardinaux. - Tél, 33 599 ou 22 599

L'ALLEMAND garanti en 2 mois, l'italien en 1, à l'Ecole Tamé,
Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et p
tous. Prép. exam. emplois fédéraux en 3 mois. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

Editeurs responsables: C. GREG et A. RUDHARDT.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Méthodologie de Géométrie

PAR

L. GROSGURIN

Un volume in-8° cartonné, 315 figures fr. 6.—

Lorsque l'élève, dans ses études secondaires, aborde la géométrie par les théorèmes, il n'en surmonte qu'à grand'peine les difficultés, car il est peu préparé à un tel effort de logique. L'auteur du présent ouvrage a cherché les transitions qui font passer de l'empirisme à l'enchaînement déductif, en insistant sur la distinction entre telle cause que nous faisons agir dans une figure géométrique et ses conséquences inattendues, qu'il reste à reconnaître, à accepter, à utiliser.

SOMMAIRE :

Origine et processus de l'abstraction géométrique — le cycle intuitif — la construction.

Chemins indiqués, direction, sens, c'est-à-dire éléments des problèmes de la circulation, à l'ordre du jour.

Longueurs — figures semblables. — Calculs de longueurs ; histoire du nombre. — Calculs de surfaces et de volumes (au point de vue calcul, l'ouvrage est en étroite liaison avec la *Méthodologie d'arithmétique*, du même auteur).

Similitude : La production des objets manufacturés en séries d'unités semblables, les procédés de la réclame par la figuration à une certaine échelle des objets qu'elle présente, conduisent à nombre de problèmes intéressants.

Arpentage : Exposé très étudié dans sa simplicité de la manière dont les éléments d'arpentage peuvent être appliqués dans les écoles de campagne.

Les points situés : Exposé original des lieux géométriques et de leur report sur le terrain.

Volumes : Calcul par une formule unique et rigoureuse du volume des différents corps qui se présentent dans la pratique, en allant de la pyramide au tas de sable, à la sphère et à l'ellipsoïde.

Cubage des bois, jaugeages.

L'ouvrage, par ses considérations philosophiques et ses problèmes originaux et nombreux, aidera les maîtres primaires et secondaires dans leurs leçons et apportera un élément précieux à leur culture personnelle.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle